Journal de la société statistique de Paris

JSFS

Bibliographie. Les finances de l'ancien régime et de la révolution

Journal de la société statistique de Paris, tome 26 (1885), p. 191-192

http://www.numdam.org/item?id=JSFS 1885 26 191 0>

© Société de statistique de Paris, 1885, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

VIII.

BIBLIOGRAPHIE.

LES FINANCES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA RÉVOLUTION

ORIGINES DU SYSTÈME FINANCIER ACTUEL,

Par René Stourm,

Ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes, Membre de la Société d'économie politique et de la Société de statistique de Paris,

Deux forts volumes in-8°. Prix: 16 francs.

L'ouvrage de M. René Stourm se divise en deux parties :

Dans la **première partie**, consacrée aux impôts avant, pendant et après la Révolution, l'auteur s'attache à mettre en lumière la fondation du système fiscal actuel.

S'appuyant sur des pièces officielles empruntées aux archives, aux écrits originaux, aux procès-verbaux des assemblées, il expose pour chaque impôt: 1° les analogies entre les institutions de l'ancien régime et les institutions actuelles; 2° les réformes entreprises par Turgot, par Necker, par les assemblées provinciales et l'assemblée des notables; 3° les projets, les rapports et les discussions de l'Assemblée constituante; 4° le sort des perceptions pendant la Révolution; 5° la restauration financière opérée par les gouvernements réguliers succédant à la Révolution.

Dans cet ordre apparaissent successivement l'impôt foncier, l'impôt personnel et mobilier, l'impôt des portes et fenêtres, les patentes, les droits sur le sel, les droits sur les boissons, le monopole des tabacs, les droits d'enregistrement, de timbre, les douanes, la taxe sur les matières d'or et d'argent, sur les cartes à jouer, sur les papiers, sur les voitures publiques, etc...

La deuxième partie de l'ouvrage développe, dans l'ordre chronologique, l'histoire des finances avant et après 1789. L'auteur parcourt sommairement d'abord la période commençant à Desmarets et finissant à l'abbé Terray, puis il aborde avec détails les gestions de Turgot, de Necker, de Calonne, de Brienne, sous Louis XVI. Il analyse les volumineuses controverses de Calonne et de Necker, et en tire un aperçu de la comptabilité de l'époque. Il énumère et apprécie les moyens de crédit employés par Necker, décrit la dissipation de Calonne et l'impuissance de Brienne.

Après 1789, il suit pas à pas l'administration des finances sous la Constituante: emprunts de 30 et de 80 millions, contribution du quart des revenus, dons patriotiques, mise en vente des biens du clergé et de la couronne, émission d'assignats. Ces dernières mesures engagent définitivement les finances dans la voie révolutionnaire. Puis viennent les budgets et les comptes de la Législative, de la Conventionnaire.

tion et du Directoire. Les traits les plus saillants de la période révolutionnaire font chacun l'objet d'un chapitre spécial: Assignats, excès de leur émission et de leur chute, papiers de toute nature substitués au papier-monnaie, emprunts forcés et progressifs sur les riches, grand-livre, faillite du tiers consolidé, misère des rentiers, dilapidations des fournisseurs, corruption des fonctionnaires, évaluation des domaines nationaux confisqués, gaspillage des biens mobiliers, bilan des sommes dévorées par la Révolution, esprit financier des jacobins, etc. Cette partie de l'ouvrage renferme des détails inédits, puisés à des sources authentiques et des développements qu'aucun ouvrage n'avait encore fournis.

Dans le cours de cet historique, outre les points qui viennent d'être indiqués, on trouve un exposé complet du traité de commerce de 1786, du régime des pensions civiles avant et après 1789, des attributions dévolues aux anciennes chambres des comptes, aux bureaux de comptabilité, à la Cour des comptes, etc.

Tous les chapitres du livre concourent à faire ressortir la conclusion suivante: l'origine du système financier actuel remonte aux institutions de l'ancien régime, savamment transformées à la fin du xviii siècle, sous l'influence de l'école des Économistes, par les réformateurs du règne de Louis XVI et de l'Assemblée constituante. La Révolution interrompit cette marche en avant, au moment où le but allait être atteint. Les gouvernements réguliers postérieurs à la Révolution reprirent l'œuvre de leurs devanciers, et installèrent définitivement le système que nous possédons aujourd'hui.

Il est impossible de bien saisir le mécanisme de nos finances sans connaître ces phases essentielles de l'œuvre de leur fondation. Chacune des dispositions fiscales aujourd'hui en vigueur, trouve son commentaire obligé dans cette longue suite de précédents dont elle dérive.

L'histoire générale de la période révolutionnaire s'éclaire d'une lumière nouvelle lorsqu'on l'aborde au point de vue des finances. Peu d'historiens, en effet, ont entrepris jusqu'ici de décrire les dernières années du xviiie siècle sous cet aspect spécial. M. René Stourm, avec une réelle érudition, y consacre de larges développements. Là est l'intérêt comme l'originalité de son livre.

BEAURIN-GRESSIER.

La deuxième série des conférences, ouvertes sous les auspices de la Société de statistique de Paris, a été close par une conférence de M. Simonin, sur les *Progrès de l'Australasie*.

Elles reprendront leurs cours au mois de novembre prochain, et nous espérons qu'elles se feront remarquer, comme celles des trois dernières années, par la clarté de l'exposition et l'intérêt des résultats.